

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU jeudi 14 avril 2022

Année scolaire : 2021 - 2022

Numéro de séance : 5

Date de convocation : jeudi 7 avril 2022

Présidence de M. Frédéric JUGLAIR

Quorum : 16

Nombre des présents : 21 à l'ouverture

Membres présents : M Juglair, M Matte, Mme Jamet, Mme Dechaud, Mme Mouton, M Luquet, M Mesnard, Mme Augier, Mme Garagnon, M Bachelier, M Maurin, Mme Cherkaoui, Mme Adam, Mme Brisson, M Lemort, Mme Del Papa, Mme Boulabya, Mme Garayt, Mme Couty, Mme Pinet, Mme Machado

Membres excusés : M Limonta, Mme Troccaz, M Laval, Mme Martal, Mme Schiano Di Cola, Mme Olry, Mme Martinez, Mme Benhammou

Absents : Mme Soubeyras, Mme Luce, M Ferragne

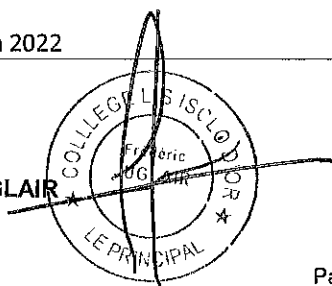
Membre invité : M. Carias, agent comptable

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
<u>Ordre du jour</u> :					
a. <u>Organisation administrative</u>					
1. Présentation de l'ordre du jour		2			
2. Approbation des comptes rendus des CA n°3 et n°4 des 1 ^{er} et 10 février 2022	2V	2		PV CA 1 ^{er} et 10 février 2022	A 1 A2
b. <u>Organisation pédagogique</u>					
1. Projets éducatifs		2			
2. Projet d'établissement	V	5	TR-5/44	Projet d'êts	A3
3. Règlement intérieur	V	5	TR-5/47	Règl. Intérieur	A4
4. Organisation pédagogique de la SEGPA		5			
c. <u>Organisation financière et comptable – Fonctionnement</u>					
1. Compte financier de l'exercice 2021 : rapport de l'agent comptable, rapport de l'ordonnateur	2V	6	NTR-5/46-5/48	Rapport agent comptable et ordonnateur	A5 A6
2. Décisions modificatives : propositions de prélèvement sur les réserves, ventilation dotation globalisée des collèges (programme 141)	V	7	TR-5/45		
3. Bilan du séjour au ski (annexé)	V	9	NTR-5/42	Bilan péda et financier	A7 A8
4. Compte rendu exercice incendie (annexé)		9		Compte rendu ex. incendie	A9
d. <u>Questions diverses</u>					
Banalisation matinée du 15 juin 2022	V	10	TR-5/43		

Signatures :

Le Président

Frédéric JUGLAIR



Les Secrétaires de séance

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 AVRIL 2022

Points préliminaires :

- ◆ Monsieur Juglair, Principal, confirme que le quorum (mini 16/30) est atteint et déclare la séance ouverte à 17h35
 - ◆ 21 votants
 - ◆ Secrétaires de séance : Mme Brisson et Mme Jamet
- M. Carias, agent comptable, est présent pour le compte financier.

A. Organisation administrative

1. Présentation de l'ordre du jour
2. Approbation des comptes rendus du CA n des CA n°3 et n°4 des 1^{er} et 10 février 2022

Compte rendu du CA n°3 du 1^{er} février 2022 (Annexe 1)

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Compte rendu du CA n°4 du 10 février 2022 (Annexe 2)

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

B. Organisation pédagogique

1. Projets éducatifs

Un **nouveau règlement départemental pour le financement des projets libres** a été mis en place et voté par l'Assemblée Départementale le 7 mars 2022.

Nombre de projets ouvrant droit à subvention correspond au nombre de projets éligibles dépendant de l'effectif de l'établissement, soit de 400 à 599 élèves : 7 projets libres éligibles.

Cas particulier des projets « inter-établissements » : un porteur unique devra être identifié. Le fait pour un établissement de porter un projet inter-collèges n'impacte pas le nombre de projets éligibles. Ce projet sera donc compté en plus. Un seul projet inter-collèges possible par établissement. Une convention viendra encadrer la mise en œuvre de ce projet entre le Département et les établissements participants.

Dépenses éligibles :

- Frais d'intervenants : le coût horaire de pourra pas dépasser 60 € (hors accords métiers fixant les coûts d'intervention ou diplôme spécifique répondant à une législation précise). Les intervenants extérieurs devront être rattachés à une structure reconnue par le Département (partenariat via une convention

financée) ou justifier d'une expérience significative dans leur domaine d'intervention. - Frais de location (salles, matériel...)

- Transport, billetterie (hors sorties ponctuelles à la journée)
- Hébergement (sous réserve d'éligibilité dans le cadre des modalités d'attribution des séjours)
- Petit matériel hors investissement

Dépenses inéligibles :

- Dépenses directement liées à la dotation EPS
- Transports, billetterie, coût de médiation et d'intervention pour des sorties à la journée
- Dépenses d'investissement

Critères d'éligibilités

- Cohérence avec le projet d'établissement
- Implication des collégiens dans la construction du projet
- Rayonnement du projet sur l'établissement
- Nombre de collégiens impliqués
- Nombre de classes impliquées
- Diversité et mixité des publics
- Nombre d'enseignants impliqués
- Cohérence territoriale du projet
- Qualité des intervenants extérieurs
- Equité territoriale des financements départementaux

Le nombre de critères remplis sera déterminant pour les arbitrages départementaux.

Modalités d'attribution spécifiques pour les séjours

Seuls les séjours suivants pourront être financés :

- Séjours d'intégration 6ème, organisés dans un lieu d'accueil collectif du Département de la Drôme. Deux jours maximum
- Séjours sport et sport nature, organisés en Drôme. Cinq jours maximum
- Séjours à l'étranger, uniquement dans le cadre d'un échange. Huit jours maximum

Les séjours sont financés suivant un forfait établi en fonction du nombre de jours et du nombre d'élèves de 8 à 12 € (collège REP) par élève et par jour.

Deux séjours maximum par établissement financés par le Département.

Financement des projets

- Le budget prévisionnel présenté devra être sincère
- Aucune participation minimale de l'établissement n'est demandée
- Les apports financiers complémentaires (fonds propres, EN, DRAC, autres collectivités locales...) doivent être clairement explicités
- le montant minimum demandé devra être de 800 €

En fonction de la thématique des projets déposés, la demande se fera en intégralité sur la plate-forme Drôme Démat ou celle-ci sera uniquement mentionnée et devra être concomitante à une demande sur la plate-forme EAC de l'Education nationale ADAGE.

Evaluation des actions : pour chaque projet, un bilan financier et pédagogique devra être transmis au service éducation jeunesse via la plate-forme Drôme Démat et ce avant le 15 octobre de l'année scolaire N+1.

Gestion administrative et financière : après le vote des projets retenus par l'Assemblée départementale, les services du Département versent aux établissements un acompte de 50% - Le solde sera versé sur présentation des bilans financiers et pédagogiques des différents projets. Son montant sera fonction du budget réalisé et des dépenses effectives.

Le remboursement de tout ou partie de la subvention pourra être demandé par le Département en cas de non-respect de l'objet et des conditions fixés pour son octroi (non transmission des pièces justificatives de dépense, du bilan des projets, des éléments du rendu des élèves...).

Calendrier [à titre indicatif, sur une année scolaire N]

- Mi-mars / mi-avril N-1 : ouverture de la plate-forme de dépôt des demandes
- Mi-avril / mi-mai N-1 : arbitrage des demandes
- Juin/ début juillet N-1 : vote de l'assemblée et notifications des projets aux établissements
- Fin août N : versement de 50% d'acompte
- Décembre N : date butoir pour le retour des modifications de projets
- Février N : validation des modifications par l'Assemblée départementale
- Mi-octobre N+1 : date limite pour le retour des bilans financiers et pédagogiques de l'année N
- Novembre N+1 : versement du solde

Projets libres déposés au titre de l'année 2022 - 2023

- 1 PROJETS LIBRES-17851-Atelier de philosophie et pratique de l'attention en classe de 6° (*à compléter sur ADAGE*)
- 2 PROJETS LIBRES-18142-APPN _ Activités Pleine Nature Die 5°
- 3 PROJETS LIBRES-18152-Tennis adapté ULIS
- 4 PROJETS LIBRES-18169-PSR 6°/5°/4°/3°
- 5 PROJETS LIBRES-18170-Micheline et les îles d'or (*à compléter sur ADAGE*)
- 6 PROJETS LIBRES-18172-English Village
- 7 PROJETS LIBRES-18182-Résidence d'artistes (*à compléter sur ADAGE*)

- 8 PROJETS LIBRES-18168-Echange avec l'Italie _ Lugo Venise _ projet inter collèges St-Paul-Trois-Châteaux– 4°/3°

Un autre projet inter-établissement a également été déposé mais avec comme établissement support le collège Jean Perrin (Saint-Paul Trois Châteaux) : il s'agit du projet prévoyant 2 ateliers théâtre de « Commedia dell'arte » (24 heures) ainsi qu'un atelier de fabrication de masques (16 heures)

Les actions clés en main sont financées intégralement par le Département. Certains frais (transports notamment) doivent être avancés par les établissements.

Le nombre de demandes par établissement n'est pas limité.

Un bilan quantitatif et qualitatif de chaque action sera demandé à l'établissement en fin d'année scolaire sur la base d'un questionnaire qui lui sera communiqué en cours d'année, afin d'évaluer la pertinence de l'action et de l'intervenant au regard des objectifs poursuivis.

Actions clés en main déposées au titre de l'année 2022 - 2023

- 1 ACTIONS CLÉS EN MAIN-18178-Fête de la Science_ les rencontres Collèges et Science
- 2 ACTIONS CLÉS EN MAIN-18175-Les espèces emblématiques de la Drôme
- 3 ACTIONS CLÉS EN MAIN-18174-Espaces naturels sensibles drômois : préserver, gérer et valoriser
- 4 ACTIONS CLÉS EN MAIN-18145-Les sites mémoriels de Vassieux en Vercors
- 5 ACTIONS CLÉS EN MAIN-18140-Atelier Graines de philosophes (4°)
- 6 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17928-La filière forêt bois _ de multiples enjeux au service au développement durable (SEGPA)
- 7 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17895-La montagne pour tous les 6ièmes
- 8 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17859-Collège au cinéma (6°, 5°, 4°, 3°)
- 9 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17844-Détox l'infox : les 5ièmes face au numérique et au traitement de l'information
- 10 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17416-Un château au grand air _ Suze-la-Rousse
- 11 ACTIONS CLÉS EN MAIN-17115-A la découverte des milieux aquatiques drômois

2. Projet d'établissement (Annexe 3)

Le projet d'établissement exprime et met en cohérence les choix pédagogiques et éducatifs de la communauté éducative. Son articulation avec le contrat d'objectif tripartite reste encore à préciser. Le projet 2022 – 2026 a fait l'objet de concertations multiples, la dernière ayant eu lieu mardi 12 avril 2022. Il est issu des travaux précédemment menés pour l'auto-évaluation et des conclusions de l'évaluation externe.

Il se présente en 3 parties : préambule, « une dynamique à entretenir » ... et « des axes de progrès ».

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte N° TR-5/44			

3. Règlement intérieur (voir annexe 4)

Suite à la réunion d'une commission sur le règlement intérieur le 28 mars dernier, les propositions de modifications (en couleur) ont été transmises aux membres du conseil d'Administration.

La commission a demandé à ce que les élèves montent directement dans leur salle après les petites récréations. La direction soutient cette demande mais restera vigilante face à une éventuelle recrudescence des dégradations suite à ce changement d'organisation.

Votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte N° TR-5/47			

4. Organisation pédagogique de la SEGPA

La SEGPA fait face à de nombreuses difficultés, notamment au niveau des ressources humaines. M. le Principal remercie Mmes Contensuzas, Sarkissian, M. Gonzales ainsi que Mme Dechaud et M. Matte pour leur réactivité et leur plasticité.

Mme Dechaud explique que l'établissement a eu beaucoup de difficultés à obtenir un remplaçant pour M. Rungette. Certaines heures perdues ont pu être compensées avec des heures supplémentaires de certains enseignants.

C. Organisation financière et comptable – Fonctionnement

Avant de débiter le compte financier, Mme Mouton nous informe que le département a l'objectif de recruter 100 apprentis par an.

Mme Jamet informe qu'une réunion du pôle administratif se tient hebdomadairement : plus de polyvalence entre les services administratifs avec un gros travail sur la mise à jour des dossiers élèves, notamment sur les catégories socio-professionnelles.

M Maurin : Que nous apporte le fait que les familles soient défavorisées ?

Mme Jamet répond que cela nous donne des aides supplémentaires au niveau du département et du fond social. Nous ne savons pas s'il y a des conséquences sur les heures attribuées en devoirs faits ou la dotation du nombre de surveillants.

M Juglair informe que nous accueillons un élève Ukrainien en 5° depuis une semaine.

M Maurin demande des éclaircissements sur la différence entre bio label et Ecocert : réponses de Mme Mouton et M Carias : le label Ecocert ne concerne que les collèges qui intègrent le local en plus du bio. Deux paramètres entrent en jeu dans ces labels : la fréquence de service et les composantes.

Mme Jamet informe que nous rencontrons de nouveaux des problèmes de gaspillage de denrées dû à l'arrêt du self participatif. Elle déplore une augmentation de la facture du chauffage malgré les travaux d'isolation

Départ de Mme Mouton avant le vote du budget 18h50.

1. Compte financier de l'exercice 2021

M. Carias, agent comptable et Madame Jamet, adjoint-gestionnaire présentent ce compte financier.
(ANNEXE 5 et 6 : Rapport de l'agent comptable et rapport de l'ordonnateur)

M. Carias rappelle la séparation entre l'ordonnateur et l'agent comptable.

Le rapport sur le compte financier est constitué de deux parties : la première rend compte de la gestion et la seconde analyse les données financières.

Mme Jamet présente le compte rendu de gestion de l'exercice 2021 par délégation du principal.

Le budget initial 2021 avait été présenté en novembre 2020.

Comme il s'agissait d'une prévision, il a été modifié au cours de l'année 2020 à 6 reprises (décisions modificatives pour information et pour vote).

Deux décisions modificatives ont été soumises au vote du CA (prélèvement sur les réserves, recettes nouvelles et/ou non affectées).

Le compte rendu de gestion explicite les moyens mis en œuvre par les membres de la communauté éducative, par l'autorité académique et la collectivité territoriale, et par les parents pour atteindre un objectif commun : la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.

Après une description du collège (effectifs, familles, moyens humains), un examen des ressources dont on dispose sera effectué, puis les actions et moyens mis en œuvre pour permettre d'atteindre l'objectif seront développés.

Le compte rendu de gestion permet de dresser une « photographie » de l'établissement à l'instant T (l'année civile concernée) en indiquant les forces et faiblesses du collège.

Parmi les points à relever :

- Le profil des familles et les moyens mis en œuvre pour les accompagner financièrement
- La gestion des ressources humaines : changements dans le personnel,
- l'impact COVID : sur le fonctionnement, la restauration, la pédagogie,
- les travaux et équipements par le CD 26,
- les réserves réalisées

Puis Mme Jamet laisse la parole à M. Carias pour l'analyse des données financières.

Intervention de M Carias, Agent comptable :

La trésorerie du collège est à un niveau très élevé, l'épargne brute est de bon niveau, l'excédent de financement est très élevé aussi. L'autonomie financière est en augmentation.

Le taux de recouvrement des créances est à quasi 100% : le passage des élèves au ticket limite au maximum les créances.

Etablissement en bonne santé mais attention il faut prévoir le choc énergétique qui sera subi en novembre 2022, surtout au niveau du gaz.

Mme Jamet est une personne ressource dans tout le bassin et M Carias la remercie ainsi que toute l'assemblée.

M. Carias rappelle qu'à l'issue de la présentation du compte financier, les membres du CA auront à se prononcer deux fois : une fois concernant l'adoption du compte financier « sans réserve » et la seconde sur la proposition d'affectation des résultats.

Mise au vote pour l'arrêt du compte financier « sans réserve » :

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte N° NTR-5/48			

Le compte financier est **adopté sans réserve**.

Mise au vote de la proposition d'affectation des résultats :

	SERVICE GENERAL	SERVICE SPECIAL SRH	TOTAL
Proposition d'affectation Résultat (recettes - dépenses de fonctionnement)	2 333,56 €	- 2 025,96 €	307,60 €
<i>Augmentation des stocks (Oaugm)</i>	- €	1 657,37 €	330,39 €
<i>Diminution des stocks (Odim)</i>	- €	1 326,98 €	
<i>Amortissements réels (Oneut moins Oamor) / résultat négatif ou nul</i>	- 9 606,09 €		- 9 606,09 €
<i>Variation des réserves disponibles de fonctionnement</i>	11 939,65 €	- 2 356,35 €	9 583,30 €
Investissements financés par prélèvement sur fonds de roulement	- €	2 592,00 €	2 592,00 €
Variation dépôts et cautionnements versés c/275 (inscrire signe + ou - devant le nombre)		- €	
Variation totale des réserves disponibles	11 939,65 €	- 4 948,35 €	6 991,30 €
Provisions effectuées (Oprov)	- €	- €	- €
Reprises de provisions (Orpro)	- €	- €	- €
Variation dépôts et cautionnements reçus c/165 (inscrire signe + ou - devant le nombre)		- €	
Total variation du fonds de roulement		7 321,69 €	

Votants : 20	Pour : 20	Contre : 0	Abstention : 0
Délibération enregistrée sous l'acte N° NTR-5/46			

L'affectation des résultats est **acceptée**.

2. Décisions modificatives

Décision modificative pour vote n°3 :

Subventions nouvelles à affecter (DM type 33) :

- Etat –programme 141 crédits globalisés 1870 € (2990 € en 2021) répartis comme suit :
 - 825 € Droit de copie (CFC) _ facture 2022 : 825 €,
 - 1045 € carnets de correspondance _ commande 2021 : 1490.40 €,
 - 0 € manuels scolaires.

Nous sommes soumis aux mêmes augmentations que les particuliers concernant l'électricité et le gaz ; donc nous devons prévoir des réserves conséquentes pour l'année prochaine.

Prélèvements sur les réserves (DM type 32) :

Du service général 36 350 €	Service AP 7950 €	ULIS : commande JOCATOP	450 €
		Manuels scolaires : Lettres 5°/4°/3° - réassorts	7500 €
	Service ALO 28 400 €	Viabilisation : facture d'électricité décembre 2021 non parvenue	3 600 €
		Viabilisation : provision pour « crise énergétique » hyp + 20%	15 000 €
		Remplacement des extincteurs de plus de 10 ans soit 62 extincteurs (devis Alyl-Eurofeu)	2800 €
		Contrats de maintenance supplémentaires : GTC, maintenance CTA, espaces verts, dégradations, nettoyage pigeons	5 000 €
Aménagements (HAS, sdp)	2 000 €		
Du service de restauration 11 500 €	Service Opérations en Capital (OPC)	Pour l'achat d'un buffet (self participatif)	1500 €
	Service SRH	Pour la prise en charge d'un contrat de maintenance des installations en cuisine	2500 €
		Pour encourager les achats bio et locaux et faire face aux augmentations	7500 €
Soit un total de 47 850 €			

A la clôture de l'Exercice, la **situation des réserves réellement disponibles** s'élève à :

RESERVES	COFI 2018	COFI 2019	COFI 2020	COFI 2021	Proposition Prélèvement	Réserves disponibles
Réserves disponibles COFI SG	41 480,67 €	41 970,83 €	54 202,05 €	66 141.70 €	36 350 €	29 791.70 €
Réserves disponibles COFI SRH	25 605,55 €	33 036,17 €	34 288,31 €	29 339.96 €	11 500 €	17 839.96 €
Total réserves disponibles	67 086,22 €	75 007,00 €	88 490,36 €	95 481.66 €	47 850 €	47 631.66 €

Il est conseillé de conserver 3/12° de la subvention de fonctionnement soit pour 2021 : 3/12° de 122 065 € = 30 516.25 €

Départ de Mme Pinet à 19h15 avant le vote.

La décision modificative n°3 est soumise au vote du Conseil d'Administration.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération enregistrée sous l'acte N° TR-5/45

3. Bilan du séjour au ski (annexes 7 et 8)

Le séjour a eu lieu du dimanche 23 au vendredi 28 janvier 2022.

Il y a eu un désistement de dernière minute car l'élève était positif au COVID : 47 partants au lieu de 48 ; La couronne de l'Ours à Orcières Merlette a pu déduire des frais mais certaines prestations étaient incompressibles et ont donc été facturées.

Une élève a été rapatriée car déclarée également positive et symptomatique le mardi du séjour.

Les aides du fonds social s'élèvent à 922 € et concernent 10 élèves.

Le foyer socio-éducatif a attribué une aide exceptionnelle de 2400 €.

Le collège participe à hauteur de 2353.50 €

Le département de la Drôme à hauteur de 1 236 €.

Le montant définitif dû par les familles passe par conséquent de 340 € à 290 €.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération enregistrée sous l'acte N° NTR-5/42

4. Compte rendu exercice incendie organisé le 18 mars 2022 (annexe 9)

Observations :

- Déclenchement directement sur la centrale "Evacuation" : il faut également déclencher la fermeture des portes coupe-feu.
- Les classes situées à proximité de l'escalier G (rouge - côté administration / Nord) n'ont emprunté que le niveau du 2ième au 1er puis l'escalier central R pour rejoindre la cour : il n'y a que les classes d'ULIS du RdC qui se sont rassemblées derrière la salle polyvalente. Toutes les autres classes y compris le CDI sont sorties côté cour : l'escalier du 1er au rdc côté administration n'a pas été emprunté.
- L'équipe des cuisines n'a pas pris les dispositions pour "couper le gaz" côté sortie sous-sol.
- Quelques portes coupe-feu sont restées ouvertes (mais parce que la commande "déclenchement des portes coupe-feu" n'avait pas été actionnée.
- Les portes de la salle des professeurs sont restées ouvertes ainsi qu'une salle de classe au 2ième.
- Un élève en béquilles est descendu au milieu du flux alors qu'il était prévu qu'il ne descende qu'en dernier (risques de bousculades et chutes).
- l'élève en fauteuil était déjà dans la cour lors du déclenchement de l'alarme : reste à voir avec les pompiers les modalités de son évacuation et/ou de sa mise en sécurité s'il se trouvait dans les étages.
- La secrétaire a simulé l'appel des secours ainsi que la liste d'émargement : or, si l'administration évacue du côté de la sortie la plus proche, elle doit évacuer côté salle polyvalente ; elle ne peut donc pas vérifier les agents présents dans la cour.
- pour les prochains exercices :
Il faudra penser à prendre également les registres des entrées _ administration et loge.
La question du rassemblement côté salle polyvalente / mistral pose problème : sortie côté salle polyvalente pour rejoindre une seule zone de rassemblement dans la cour en passant par l'extérieur ?

Remarques exercice n°2-2021 :

- signal entendu au 2ième étage.
- aucune consigne affichée dans la salle (salle 133- 144)
- trop de monde rassemblé devant les escaliers (215)

D. Questions diverses

Mercredi 15 juin : banalisation de la matinée pour pouvoir disposer de tous les enseignants et ainsi faire passer les oraux du DNB en 4h sans autre perturbation.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération enregistrée sous l'acte N° TR-5/43

M Maurin : Le protocole sanitaire au self sera-t-il allégé à la rentrée des vacances de printemps ? Le protocole sanitaire au self durera tant que le traçage des cas contact nous sera imposé, ce qui sera le cas visiblement au retour des congés de printemps.

La séance est levée à : 19 h 28

Les secrétaires de séance,

Caroline Jamet - Sylvie Brisson



Le Président de séance,

Frédéric JUGLAIR

